



L'INSHEA signe son contrat quadriennal dans le cadre du contrat site de l'université Paris Lumières

En 17 juillet 2014, le contrat de site de l'université Paris Lumières a été signé par trois établissements de l'enseignement supérieur et les deux établissements associés relevant de la tutelle de l'enseignement supérieur et la recherche.

Autour de ses membres, les deux universités Paris 8 Vincennes-Saint-Denis et Paris Ouest Nanterre La Défense et le CNRS, l'Université Paris Lumières (UPL) rassemble actuellement dix associés, l'Institut National Supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes Handicapés et les Enseignements Adaptés (INSHEA), l'École nationale supérieure Louis-Lumière (ENS LL), le Collège international de Philosophie, le Crédit municipal de Paris, ainsi que six institutions culturelles, patrimoniales ou muséales : les Archives nationales, la Bibliothèque nationale de France, le Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou, le Musée de l'histoire de l'immigration, le musée du Quai Branly et le Pôle Sup'93.

[Consulter le site de l'UPL](#) [1]

[Télécharger le contrat de site UPL](#) [2]

Liens

[1] <http://www.u-plum.fr/>

[2] https://www.inshea.fr/sites/default/files/www/sites/default/files/medias/Contrat_site_UPL.pdf